



Dans le cadre du 10e Festival BD du Bassin d'Aurillac - 16 & 17 mars 2024

Conditions et règlement du concours
Création d'une planche de Bande dessinée
Organisé par la Médiathèque du Bassin d'Aurillac

Du 18 décembre 2023 au 4 mars 2024

ARTICLE 1 – OBJET

Ce jeu-concours est organisé dans le but d'animer le Festival BD du Bassin d'Aurillac. Il s'agit d'un concours de **création originale**¹ d'une histoire complète en bande dessinée. La longueur de l'histoire se limite obligatoirement à une planche (une page). Ce concours est ouvert au public du 18 décembre 2023 au 4 mars 2024.

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

Le concours est ouvert uniquement **aux dessinateurs amateurs**, n'ayant **jamais été publiés à compte d'éditeur**, dans quelque spécificité graphique que ce soit.

Quatre tranches d'âge sont définies pour établir les catégories qui donneront lieu à l'attribution d'un ou plusieurs prix :

- 6 à 10 ans
- 11 à 15 ans
- 16 ans à 20 ans
- plus de 21 ans.

ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions au concours sont gratuites. Les œuvres doivent être déposées ou envoyées à la Médiathèque du Bassin d'Aurillac (Rue du 139e Régiment d'Infanterie, 15000 Aurillac) pour le lundi 4 mars à 18 h au plus tard.

Les NOM, Prénom et l'âge de l'auteur doivent figurer de manière tout à fait **lisible** au verso de la planche.

De plus, les participants devront remplir signer et joindre à leur planche une fiche mentionnant leurs coordonnées postales et téléphonique. Cette fiche sera téléchargeable sur le site internet du festival :

¹ Tout plagiat ou contrefaçon sera d'office éliminé.

<https://festivalbd.caba.fr/fr/>. La CABA s'engage à détruire les fiches une fois le concours passé.

Il ne sera accepté qu'une seule planche par participant.

ARTICLE 4 – THÈMES - FORMATS

Cette année le thème soumis aux participants est “**L’Anniversaire**”. Les participants peuvent librement s’en inspirer. Toutes les techniques graphiques sont acceptées. La seule contrainte pour les candidats réside en la limitation à une planche, soit une (1) seule page de bande dessinée en format vertical, sur laquelle se déroule une histoire complète.

Les planches ne doivent pas contenir de propos interdits par la loi : l'incitation à la haine raciale, ethnique ou religieuse, l'apologie de crimes de guerre, les propos discriminatoires à raison d'orientations sexuelles ou d'un handicap, l'incitation à l'usage de produits stupéfiants, le négationnisme...

Rappel : format vertical (portrait) uniquement.

Formats papier :

A4 (21 cm x 29,7 cm) : **obligatoire pour les catégories 1 & 2** ; au choix pour les catégories 3 & 4

ou

A3 (29,7 cm x 42 cm) : uniquement possible pour les catégories 3 & 4

ARTICLE 5 – DÉROULEMENT

Ce concours s'inscrit dans le cadre du Festival BD du Bassin d'Aurillac et du partenariat entre la Médiathèque du Bassin d'Aurillac, les Librairies Point-Virgule, le Phare de Terre et le journal *La Montagne*.

Les œuvres originales seront présentées à un jury constitué par la Médiathèque du Bassin d’Aurillac et dont la composition est détaillée dans l’article 6.

Les œuvres originales (ou/et en version numérisée) seront **exposées au public** durant le Festival de BD du Bassin d'Aurillac les 16 et 17 mars 2024 dans le but de valoriser le travail des participants et afin de permettre aux visiteurs de voter pour les “Prix du public” (cf. Article 6).

Les œuvres numérisées **peuvent également être diffusées** sur le portail du festival (festivalbd.caba.fr), sur le portail de la Médiathèque du Bassin d’Aurillac (mediatheque.caba.fr), sur le portail de la CABA (www.caba.fr), sur les réseaux sociaux de la collectivité ou sur tout autre support de valorisation numérique à la disposition des organisateurs du Festival BD.

Les personnes qui le souhaitent pourront reprendre possession de leur œuvre originale à la Médiathèque du Bassin d’Aurillac à partir du lundi 25 mars 2024.

ARTICLE 6 – JURY - ATTRIBUTION DES PRIX

Un jury de médiathécaires, de libraires, d'un élu communautaire, d'un auteur BD, d'un enseignant et d'un journaliste de *La Montagne* se réunira avant le Festival pour désigner les « Grand prix » et éventuellement les « Coups de cœur ». Les critères d'attribution de prix par le jury seront les suivants : qualité technique et artistique de la planche, originalité du scénario.

Au moins deux prix seront décernés pour chaque catégorie :

- un **Grand prix**, récompensant la planche réunissant le meilleur travail graphique et scénaristique.
- un **Prix du public** qui récompensera la planche recueillant le plus de suffrages publics durant les deux jours du Festival. **Le vote du public** aura lieu du samedi 16 mars, 10 h, au dimanche 17 mars, 15 h.

Des **Prix « Coups de cœur »** pourront être décernés en fonction de l'originalité des œuvres ou tout autre critère qui sera validé par le jury.

Le Grand prix de la catégorie « 16 – 20 ans » ou « 21 ans et plus » pourra faire l'objet d'une publication dans le quotidien *La Montagne*, sous réserve.

Les lauréats (à l'exception du « Prix du Public ») seront prévenus le jeudi 14 mars par téléphone, afin de s'assurer de leur présence lors de la remise des prix.

Les prix seront remis publiquement le dimanche 17 mars à 16h30 au Centre de Congrès. Les résultats du concours seront alors annoncés sur le site internet du Festival et communiqués à la presse.

Les auteurs des planches primées se verront remettre divers lots : bons d'achat, BD dédicacées, en partenariat avec les Librairies Point-Virgule et Le Phare de Terre.

ARTICLE 7 – DROIT D'AUTEUR ET DROIT À L'IMAGE

Les planches sont l'entière propriété de leur auteur qui en possède les droits.

Chaque participant s'engage et garantit qu'il a réalisé lui-même et seul la planche avec laquelle il concourt, **sans plagiat ni contrefaçon** d'une œuvre déjà existante.

Chaque participant autorise, à titre gratuit, l'utilisation de son œuvre par la CABA et *La Montagne* à des fins de communication relative au Festival BD du Bassin d'Aurillac. Ces publications feront mention du nom des auteurs des planches qui seront diffusée à l'issue du concours.

ARTICLE 8 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.